



www.gymdethise.com

MINI-POUSS'

Initiation gymnique

Rentrée 2024 – Fille ou garçon né(e) en 2020 et 2019

Reprise des entraînements :

Samedi 14 Septembre 2024 de 10h30 à 11h45

Chers parents,

Vous souhaitez inscrire (ou réinscrire) votre enfant à « La Gym de Thise » (affiliée à la F.S.C.F.).
Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de lire (ou relire) très attentivement ce courrier.

La réinscription pour les anciens adhérents se fait auprès de la responsable du groupe avant le **15 juin 2024** avec un **acompte de 40€ OBLIGATOIRE** et encaissé.

L'inscription de votre enfant deviendra effective lorsque son dossier sera complet. Aussi, nous vous laisserons jusqu'au **30 septembre 2024** pour régulariser son inscription.

Nous vous signalons que passé ce délai, le club ne sera plus en mesure d'accepter votre enfant.

❖ HORAIRES

L'entraînement des Mini-pouss' aura lieu :

- pour les enfants nés 2020 : 2 choix possibles = le mercredi de 9h30 à 10h45
(choix à cocher sur la fiche administrative) OU le samedi de 10h30 à 11h45.
- pour les enfants nés 2019 : le samedi de 10h30 à 11h45.

Les parents doivent emmener leur enfant jusqu'au **vestiaire** où ils le mettent en tenue de sport.

❖ DOSSIER ADMINISTRATIF

▪ Fiche administrative

Merci de compléter entièrement cette fiche. Ne pas oublier de signer le paragraphe d'assurance ainsi que la partie renseignements médicaux.

Pour une meilleure transmission des informations et pour réduire les photocopies dans un souci d'écologie, nous vous demandons de nous transmettre votre adresse e-mail. Celle-ci ne sera pas visible des autres.

▪ Questionnaire médical

Retourner le coupon du questionnaire médical, à imprimer sur le site de la Gym de Thise.

▪ Cotisation 2024/2025 (licence, assurance)

180 € pour une inscription (130€ pour les pitchounets, les mini-pouss')

260 € pour deux inscriptions

315 € pour trois inscriptions

370 € pour quatre inscriptions

130 euros pour une cotisation de mini-pouss'

(cotisation spéciale en raison des samedis annulés pour occupation du gymnase)

La « Gym de Thise » n'accepte plus les chèques-vacances pour régler la cotisation du club.

Vous avez la possibilité de payer la cotisation de façon échelonnée (3 chèques maximum à donner avant le 30 septembre 2024, le dernier chèque sera encaissé au plus tard fin novembre 2024).

Si vous le désirez nous pouvons vous fournir une attestation d'inscription pour votre comité d'entreprise.

❖ TENUE VESTIMENTAIRE

Nous vous demandons des vêtements dans lesquels votre enfant se sente à l'aise et qui ne craignent rien. Le gymnase est bien chauffé mais prévoir malgré tout un sweat pour l'hiver. La/le gym peut être en ballerines, pieds nus ou avec une vieille paire de socquettes (le sol du gymnase n'est pas froid mais il use les tissus).

Les cheveux **doivent être attachés par mesure de sécurité**, ne pas mettre de bijoux.
Merci de prévoir **une bouteille ou gourde d'eau marquée au nom de votre enfant** (à laisser au vestiaire)

*En collaboration avec Super U, un t-shirt du club est offert à chaque nouvel adhérent.
Pour les anciens, un changement de taille est possible si le t-shirt est en très bon état.*

❖ AUTORISATION DE SORTIE

Si les parents ne peuvent pas venir chercher eux-mêmes leur enfant, une autorisation écrite devra être faite, seule une personne majeure étant autorisée à reprendre l'enfant.

Si votre enfant doit quitter l'entraînement avant la fin de celui-ci, une décharge de responsabilité du club devra être obligatoirement signée de votre part.

❖ ASSURANCE

Le club est assuré uniquement par un contrat de responsabilité civile.

➤ Est assuré par le club :

- tout adhérent se blessant au cours de son entraînement ou lors d'une compétition.

➤ N'est pas assuré par le club :

- tout adhérent qui, pendant un entraînement, porte préjudice (blessure, lunettes cassées, vêtement détérioré...) à un autre adhérent. C'est votre propre assurance « responsabilité civile » qui entre en jeu.
- tout adhérent qui se blesse tout seul, pendant le trajet aller ou retour de son domicile au gymnase. C'est une assurance de type « individuelle accidents » qui prendra en charge ce type de sinistre.

Les assurances scolaires, option extra-scolaire, couvrent cet accident ainsi que certaines options de contrat de responsabilité civile.

**Nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement
et nous vous adressons nos sportives salutations**

MINI POUSS'

Nés(es) en 2020 et 2019

Horaires d'entraînements :

Né en 2020 : 2 choix = le mercredi de 9h30 à 10h45 OU le samedi de 10h30 à 11h45

Né en 2019 : le samedi de 10h30 à 11h45

Contacts : Sandrine, responsable de section : 06.14.04.15.87 ou sand25@outlook.fr

portable du club 06.10.55.53.34

gymnase 03.81.61.07.82

coupon à conserver